

LOIRE-INFÉRIEURE
DÉPOT LÉGAL
N° 2550
1938

Redaction et Administration :
Bourse du Travail, Rue Arsène-Leloup - NANTES
TÉLÉPHONE 326.73
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale
Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués

Le Réveil Syndicaliste

Organe Mensuel de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure

❖ ACTION — ÉDUCATION SYNDICALE — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ❖



La Nécessité de la Culture

Il n'est personne à l'heure actuelle, dans nos milieux Syndicalistes, qui ne sente l'extrême gravité des événements tant intérieurs, qu'extérieurs. De quoi demain sera-t-il fait ? Le peu de justice et de liberté conquis par les travailleurs de ce pays va-t-il être balayé au cours des mois qui viennent ? Allons-nous connaître, à notre tour, l'étrouffante servitude des régimes dits « forts », la misère morale, plus terrible encore que la misère physique ?

A ces questions, je n'apporterai pas aujourd'hui une réponse complète. Mais, plus simplement je voudrais mettre en lumière ce qui m'apparaît de plus en plus comme l'une des conditions fondamentales de la libération que nous voulons tous. Cette condition, je le dis tout de suite, c'est la culture. Et il faut que tous les travailleurs en prennent une claire conscience.

Pendant très longtemps, en effet, dans le mouvement ouvrier, dans les milieux socialistes et révolutionnaires, on a cru qu'une évolution irrésistible allait assurer la disparition du capitalisme et faire surgir un monde nouveau. La vérité et la justice étaient en marche. Rien ne pouvait plus arrêter le cours inexorable des événements. Tout au plus était-il possible de hâter l'écrasement désormais certain d'un régime inique et l'avènement de la démocratie économique et sociale, complément nécessaire de la démocratie politique...

L'expérience des années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre, nous montre tout ce qu'il y avait d'illusoire dans ce fatalisme révolutionnaire. Certes, les faits économiques ont leurs lois propres. Ils conditionnent l'évolution sociale et politique. Mais il ne suffit pas d'attendre que ce régime pourri fasse place à un régime propre et humain. Le régime capitaliste où règne de l'Argent, se défend. Bien plus, il attaque. C'est le monde du travail, à l'heure actuelle, qui se voit condamné à la défensive. La faillite matérielle et morale de l'économie capitaliste, créatrice de chômage et de misère, devient une arme de plus aux mains des féodaux modernes : tout le poids de la banqueroute pèse sur le monde ouvrier. C'est lui qui fait, une fois de plus, les frais de la catastrophe, qui voit ses conquêtes mises en question, ses ressources diminuées, ses libertés annihilées...

En présence de cette alarmante situation, qu'appartient-il aux ouvriers de faire ? Ils doivent savoir que certaines formes de résistance sont vouées d'avance à l'échec. Ils doivent connaître les fautes commises dans un passé lointain ou récent, pour ne pas risquer de les commettre à nouveau. Ils doivent saisir, non seulement la succession des régimes économiques et les transformations de la structure sociale,

mais encore étudier, apprendre, augmenter leur compréhension politique, leur compétence économique, leur valeur sociale et humaine. La révolution est à ce prix. Elle exige de chacun un effort de pensée, une formation intellectuelle et morale. On peut, en effet, instituer par un décret le suffrage universel, ou proclamer la République. Mais un décret ne suffit pas à transformer l'organisation de la production et de l'échange. On ne détruit que ce qu'on remplace. Rien ne se fera sans une éducation, morale et technique, des travailleurs.

L'action ouvrière ne saurait s'épuiser dans la recherche du bien-être. Ce dernier, à peine atteint, n'est-il pas sans cesse remis en question ? C'est tout un ordre humain qui est à réaliser et seule la claire vision de cet ordre peut donner un sens à l'effort de chaque jour.

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'attendre que tous les travailleurs de notre pays soient devenus des savants pour entreprendre la Révolution. Mais il s'agit de ne pas rendre impossible l'œuvre révolutionnaire pour avoir négligé de cultiver, chez le plus grand nombre possible, la personnalité militante.

Camarades, chacun de nous doit, tous les jours, essayer plus résolument de s'instruire, de forger tout à la fois sa propre pensée et son caractère. Là réside le secret de la force et la promesse de victoire.

Jacques Bois,
Secrétaire du Collège du Travail.

P. S. — Vous trouverez page 4, avec un article du Camarade Galerneau, le programme des Cours du Collège du Travail de Nantes.

Hymne à la Mer

par Vincent LE SAMÉDY

(Dédié à la Mémoire de mes Camarades de l'École des Mousses morts loin du pays natal).

Nous nous connaissons bien. Né dans ton voisinage, J'ai aimé, petit enfant, le long des rochers bruns, Gambader et courir à travers ton rivage ; Humer le vent du large saturé d'embruns. Parfois, je m'arrêtais dans ma course insensée, Et, le regard fixé soudain sur l'horizon, Je restais là, debout, sans aucune pensée, Ma volonté vaincue autant que ma raison, Puis, infailliblement, j'évoquais, pitoyable, Les martyrs engloutis sous tes flots déchainés : Modestes travailleurs rudes et misérables, Assujettis, hélas ! au sort de leurs aînés..... Mon cœur, compatissant à toutes les détresses, Stigmatisait alors tes injustes courroux ; Mais tu savais si bien raviver ma tendresse, Que je te revenais plus soumis et plus doux.

Ainsi, c'était écrit. Mon être tout à toi, Devait, fatalement, affronter tes caprices. A peine adolescent, répondant à ta loi, Je devins moussaillon avant d'être novice. Durant trente longs mois, sur la rade de Brest, Tu bercas mes espoirs, mes rêves et mes peines ; Puis, loin de l'Armorique : au Nord, au Sud, à l'Ouest, Bien souvent j'entendis l'âpre voix des sirènes.... Quels poignants souvenirs éveillent ce passé ! Qu'étes-vous devenus, frères de la « Bretagne », (1) Et combien d'entre vous, parmi les trépassés, Partirent à vingt ans pour l'ultime campagne ?... Hélas, ils sont nombreux, de Tunis au Gabon, Ceux dont les os glacés pourrissent en Afrique ; Ou qui, du Nouveau Monde aux Côtes du Japon, Obtinrent pour Cercueil l'Océan Pacifique !....

Et pourtant, en dépit des chagrins et des larmes, Dominant mes regrets, apaisant mes tourments, Ton charme agit sans cesse et, chassant mes alarmes, Me captive toujours irrésistiblement. Je veux pouvoir encore, de ta magnificence, Me griser dans la joie et dans l'adversité ; Et comme au temps, déjà lointain, de mon enfance, Rêver, les yeux remplis de ton immensité. Rien ne pourra jamais affaiblir en mon âme, Le sentiment d'amour que tu sus m'inspirer : A mourir impérisable dont l'ardente flamme, Avant ma propre fin ne saurait expirer. Je t'aime infiniment, ô Mer capricieuse, Malgré mon amertume et malgré ma rancœur. Tu m'apparais toujours belle, majestueuse, Et tu restes vivante et présente à mon cœur.

(1) Vaisseau-école des mousses de la Marine de l'État.

UNION LOCALE DES SYNDICATS OUVRIERS DE NANTES Bourse du Travail

Élection au Conseil des Prud'hommes DU 6 NOVEMBRE 1938

Aux Electeurs de l'Industrie et du Commerce

Electeurs,

Vous êtes appelés, le 6 Novembre, à procéder à l'élection partielle des Conseillers Prud'hommes.

La nouvelle législation sociale obtenue grâce à l'action ouvrière, au cours de l'année 1936, telles : les Conventions collectives de Travail obligatoires, les Congés Payés, etc... ont fait surgir d'innombrables conflits, sur l'interprétation et l'application de ces conquêtes sociales. Elles sont de plus en plus menacées, et c'est journellement, que les Syndicats, l'Union Locale et la Bourse du Travail, guident et conseillent nos camarades dans l'action engagée pour le respect de leurs droits dans une solution juste et équitable.

Il appartenait aux Syndicats Confédérés, tout comme il leur appartient d'être toujours des défenseurs vigilants et éclairés, des intérêts de leurs Camarades, en toutes circonstances.

Cette tâche ils l'accomplissent sans faiblesse, délaissant et repoussant les injures de toutes sortes, déversés sur leurs militants et leurs organisations.

Les travailleurs Nantais prouvent indiscutablement, et cela malgré les pressions honteuses qu'ils subissent, leur attachement profond qu'ils ont pour l'organisation syndicale confédérée qui de tous temps, et en toute occasion, a été à leur côté pour la défense de leurs intérêts immédiats.

L'Union Locale des Syndicats Ouvriers de Nantes présente à vos suffrages des Candidats qui répondent à vos justes aspirations.

Ce sont tous des travailleurs et des hommes intègres ayant déjà fait leurs preuves, tant au Conseil des Prud'hommes que dans les organisations syndicales, dont ils sont tous des militants ardents et désintéressés.

Electeurs,

Vous les connaissez, leur passé est un sûr garant, ils sauront remplir avec impartialité et sans faiblesse leur devoir, si vous les envoyez siéger au Conseil des Prud'hommes.

Electeurs,

Entre les listes qui sollicitent vos suffrages, vous ne pouvez hésiter, vous voterez en masse pour les candidats dont les noms suivent :

SECTION DE L'INDUSTRIE

1^{re} Catégorie - GOUDY Gabriel

2^e Catégorie - FORGET André

3^e Catégorie - SEYEUX Félix

4^e Catégorie - LAUNAY Louis

5^e Catégorie - LOYER Albert

6^e Catégorie - JACQUET Gaston

BANGY Gaston

Plâtrier (conseiller sortant) Secrétaire de la Bourse du Travail. **Pour six ans.**

Menuisier (conseiller sortant) Secrétaire Général du Syndicat Confédéré des Ouvriers du Bâtiment. **Pour six ans.**

Traceur Tôlier (conseiller sortant) membre du Syndicat Confédéré des Ouvriers Métallurgistes. **Pour six ans.**

Boulangier (conseiller sortant) Secrétaire du Syndicat Confédéré des Ouvriers Boulangers. **Pour six ans.**

Ouvrier en Chaussure (conseiller sortant) Secrétaire du Syndicat Confédéré des Cuirs et Peaux. **Pour six ans.**

Tourneur, Secrétaire Général du Syndicat Confédéré des Ouvriers et Ouvrières Métallurgistes. **Pour six ans.**

Ajusteur, Secrétaire du Syndicat Confédéré des Industries Chimiques. **Pour trois ans.**

SECTION COMMERCE

1^{re} Catégorie - BRAUD Maurice

2^e Catégorie - ALLAIN Léon

Employé de Commerce, Secrétaire du Syndicat Confédéré des Employés de la Région Nantaise. **Pour six ans.**

Comptable, Membre du Conseil Syndical des Employés et des Banques. **Pour six ans.**

Electeurs,

Le Code du Travail fixe comme condition pour qu'une élection soit valable au premier tour, il faut que le candidat ait obtenu un

nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Cette condition, vous la remplirez, en votant en masse, et dès le premier tour, pour les candidats de la Bourse du Travail.

Pas d'abstention, tous aux Urnes

L'Espagne Républicaine vivra !

Grâce au dévouement de son peuple héroïque
Grâce à son attachement au Gouvernement légal
Grâce aux forces de son armée populaire...

L'Espagne Républicaine résiste !

AVEC les vivres que VOUS enverrez à son peuple
AVEC le lait que VOUS offrirez à ses enfants
AVEC les médicaments que VOUS donnerez à ses malades.
AVEC VOTRE AIDE, A TOUS...

L'Espagne Républicaine vivra !

Versez de toute urgence vos fonds à
l'Union Départementale des Syndicats
Ouvriers de la Loire-Inférieure,
Compte Chèque Postal : 234-98
A. PÉNEAU.

APPEL

de l'Union Locale des Syndicats pour le Premier tour de Scrutin

Les élections au Conseil des Prud'hommes ont toujours nécessité deux tours de scrutin, sauf en 1923 où notre camarade L'hommeau, des Boulangers, fut élu au 1^{er} tour dans la 4^e Catégorie. Section Industrie.

En 1935, il y avait dans les 6 catégories de la Section Industrie, 23 325 électeurs inscrits, il y eut 5 387 votants.

Dans les deux catégories du Commerce, 7.406 inscrits, et 1.995 votants.

Le nombre infime d'électeurs qui participe à ces élections provient de l'indifférence, quasi générale des travailleurs, et pourtant, nombreux sont ceux qui depuis 1936 sont dans l'obligation d'avoir recours à cette jurisprudence.

Le 2^e tour de scrutin cette année ne doit pas avoir lieu, la bataille doit être menée par tous et par toutes, pour assurer le succès des candidats présentés par la Bourse du Travail, au 1^{er} tour.

Que dans les Usines, Chantiers, Ateliers, Magasins, Bureaux, les camarades secouent l'indifférence, qu'ils fassent comprendre que, lorsqu'un différend surgit entre employés et employeurs, c'est au Conseil des Prud'hommes qu'il est solutionné, et que ces conflits sont nombreux, près de deux mille en 1937, pour les deux sections ; à la fin de 1938, ce chiffre sera dépassé.

Qu'il est de l'intérêt de tous de défendre les conventions collectives, en imposant le respect des signatures et engagements pris.

Plusieurs listes seront en présence, nous n'avons pas besoin de mettre en parallèle l'action des Syndicats Chrétiens, Professionnels ou autres, avec celle des Syndicats Confédérés, vous la connaissez ; vous connaissez tous les militants qui sont présentés à vos suffrages, vous les avez vu au cours des rudes batailles que vous avez eues à mener, toujours à vos côtés. Ils y sont encore journellement.

Vous assurerez le succès de la liste, en votant et en faisant voter pour les Candidats présentés par l'Union Locale des Syndicats.

LA C. E. DE L'U. L.

Pour le vote, les électeurs devront se rendre :

SECTION DE L'INDUSTRIE

- 1^{re} Catégorie : **Carte Rouge** : Hôtel de Ville (1^{er} étage), Salle GUÉPIN.
- 2^e Catégorie : **Carte Jaune claire** : Ecole Primaire Publique de Garçons, Rue du Moulin.
- 3^e Catégorie : **Carte Verte** : Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.
- 4^e Catégorie : **Carte Bleue** : Ecole Primaire Publique de Filles, Rue du Port-Communeau.
- 5^e Catégorie : **Carte Jaune foncée** : Ecole Primaire Publique de Filles, Rue du Port-Communeau.
- 6^e Catégorie : **Carte Violette** : Ecole Primaire Publique de Garçons, Rue du Moulin.

Les électeurs des 1^{re} et 2^e Catégories de : **Section du Commerce**, se rendront à la Bourse du Commerce, Place du Commerce.

Pour les camarades des Communes d'Indre, Saint-Sébastien, Rezé, un bureau de vote sera établi dans chacune de ces Communes et pour chaque Catégorie.

L'exploitation de la Misère au Théâtre Graslin

Camarades, qui fréquentez notre salle Graslin, vous douterez-vous que les coulisses de la scène cachent l'exploitation de la chair humaine ? Précisons.

Le 11 Octobre, le costumier du théâtre fit passer une annonce, dans la presse locale, demandant couturières et modistes. Le lendemain ce fut un véritable défilé d'ouvrières sans travail qui vinrent se présenter ; nombreuses furent celles qui refusèrent les conditions de l'employeur. Mais, il y a tellement de misères cachées, surtout chez la femme — éternelle exploitée — qu'une dizaine acceptèrent les conditions de Monsieur le costumier. De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 23 h. 30 — dimanche y compris — on fabriqua robes et manteaux pour 2 francs et 2 fr. 50 de l'heure.

Quelques-unes de ces malheureuses demandèrent un salaire plus élevé pour les heures supplémentaires, mais le costumier en question leur fit comprendre qu'il était toujours facile à une femme de se faire... aider... C'est un peu son genre.

Ainsi 12 h. 30 de travail pour 24 et 30 francs. On ne parla pas des Assurances Sociales et le Certificat de travail fut refusé lorsque les ouvrières écumées demandèrent leur compte : elles étaient considérées comme Artistes. Que ne fera-t-on pas faire au nom de l'Art au Théâtre Graslin.

Tout algérien qu'il est, ce costumier ne doit pas oublier que les Nantaises ne sont pas des mouquères. Celles-ci demandent le respect des lois sociales et la pudeur des employeurs, surtout lorsque ceux-ci dépendent d'un Directeur de Théâtre Municipal.

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Siège Social :
BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Lafont - NANTES
Nantes, le 18 Octobre 1938

CIRCULAIRE N° 28

Camarades Secrétaires,

Le Bureau de l'U. D. porte à la connaissance des Secrétaires des Syndicats de la Loire-Inférieure, que des cartes d'auditeurs au Congrès Confédéral, qui doit se tenir à Nantes, Salle des Fêtes au Champ de Mars, les 14, 15, 16 et 17 Novembre, sont à la disposition des militants.

Ces cartes vous seront remises sur votre demande et elles seront personnelles. Elles seront exigées à l'entrée du Congrès avec la Carte Confédérale.

Nous vous demandons de prévenir les auditeurs qu'aucune manifestation, pour ou contre, à l'égard des Camarades qui prendront la parole au Congrès, ne sera tolérée, et ceci pour la bonne renommée de notre mouvement syndical.

En raison des difficultés que nous aurons à loger les Congressistes, nous insistons auprès des camarades qui suivront les travaux du Congrès comme auditeurs et n'habitent pas Nantes, de prendre leur disposition pour coucher, soit chez des amis ou hors de Nantes et sa banlieue.

D'autre part, nous savons que des camarades Congressistes doivent demander à des camarades de Nantes, de leur retenir des chambres.

Nous insistons à nouveau pour que ces demandes de chambres soient adressées aux camarades GOUDY, Secrétaire de l'Union Locale de Nantes ou à JACQUET, Secrétaire du Syndicat des Métallurgistes de Nantes. Ces deux Camarades ont été spécialement mandatés par la C. A. de l'U. D. pour organiser le logement des Congressistes. Nous comptons sur la discipline des Camarades.

Recevez Camarade, mon salut syndicaliste et fraternel.

Pour le Bureau de la C. A.,
A. PÉNEAU.

Serrons les Coudes

Voilà bientôt deux ans et demi que notre Organisation Syndicale est née dans les Industries Chimiques. Grâce aux événements de 1936, grâce au Front Populaire, une poignée de militants ont pu organiser et amplifier la défense des travailleurs de ces Industries, où jamais un Syndicat n'avait pu tenir le coup, le patronat pourchassant tous ceux qui voulaient élever la voix pour la défense de leurs Camarades.

Le patronat croyait certainement qu'il en aurait été de même et que notre Syndicat aurait duré le temps d'un feu de paille.

Depuis, il a déchanté, et nous avons assisté, depuis le début de l'année, à une attaque bien organisée.

Cela a d'abord commencé avec les discussions de nos Conventions ; ici, on faisait tout ce que l'on pouvait pour retarder les discussions ; là, on ne voulait pas discuter avec le Syndicat, ailleurs, on prétendait ne pas être produits chimiques.

Notre Syndicat a lutté tenacement et à l'heure actuelle, nous avons pu signer les Conventions des pétroles, engrais, peinture, caoutchouc Dubo, javel Mathorel, et bientôt, nous espérons en terminer avec les quelques établissements qui restent.

En ce qui concerne les rajustements de salaires, là encore, il a fallu lutter pied à pied, et nous avons pu, dans les établissements cités plus haut, faire obtenir certains avantages.

Il est évident que nous aurions voulu obtenir un rajustement plus équitable en proportion du coût de la vie, mais il faut croire que des établissements comme les fabriques d'engrais sont près de la ruine, pour que certains surarbitres prennent en considération de semblables arguments.

Nous espérons bien d'ailleurs, que la sentence **Andouard** (Engrais) sera annulée par la Cour supérieure d'arbitrage, et que nos Camarades manœuvres ne soient pas lésés de telle façon.

Pour nos Camarades des savonneries, leur rajustement de salaires est à l'arbitrage, et nous espérons que la question sera résolue le plus rapidement possible.

Et maintenant, il faut que chaque Camarade comprenne ; devant toutes les attaques présentes : chômage partiel dans tel Etablissement, restriction de personnel dans un autre, violation de Convention collective dans d'autres, augmentation de salaires individuels, alors que l'on refuse au Syndicat, etc., il faut absolument que, quel que soit le mécontentement que l'on pourrait avoir, de ne pas obtenir entièrement satisfaction ou d'attendre trop longtemps, que tous sans exception, nous soyons sous la bannière de notre Syndicat, et que tous, nous devenions des militants, pour renforcer de plus en plus notre organisation.

Pour la défense de nos intérêts, pour la défense de nos conquêtes sociales, pour la défense des 40 heures, pour la défense de la paix par notre C. G. T., Camarades, restons unis et serrons les coudes.

Syndicat Confédéré des Voyageurs Représentants et Placiers

Allons-nous toujours attendre nos Conventions Collectives ?

Tout le monde se souvient de l'élan irrésistible de 1936, où toute la classe ouvrière força le patronat à donner certaines améliorations sociales, tels que Congés payés, loi de 40 Heures, Conventions Collectives, etc., etc.

Mais apparemment de cette année inoubliable, le climat fut préparé de longue date, telle que la réalisation de l'Unité qui permit de faire aboutir ces revendications.

Notre Fédération dès 1936, prépara 68 propositions de Conventions Collectives, contre l'U. S. N. 6, la F. N. ne jugea pas utile d'en proposer.

Écoutez plutôt notre Fédération : En Mai dernier, une Commission paritaire était réunie au Ministère du Travail. Cette Commission groupait les représentants des Organisations de Voyageurs et une Délégation de la Confédération Générale du Patronat Français, ayant à sa tête M. de Lavergne, vice-président de cette organisation.

Nous avons, au cours des débats, longuement discutés des difficultés dans l'application du Statut légal. Les résultats de ces travaux ne donnèrent pas grand-chose, sinon rien.

Toutefois, le Directeur du Travail indiqua à la Délégation Patronale que, la loi du 18 Juillet 1937 précisant que les Voyageurs, Représentants et Placiers étaient des salariés, il fallait que les Conventions Collectives soient établies et signées.

Il nous faut bien constater que nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui qu'en Mai dernier. Nous nous heurtons à une mauvaise volonté, quand ce n'est pas à un refus brutal de la part du patronat.

La division des forces syndicales de notre corporation ne permet pas d'agir efficacement vis-à-vis de nos patrons, qui connaissent bien notre situation et l'exploitent à leur profit.

Dans les tissus, une sentence rendue, il y a déjà de longs mois, par M. May, surarbitre, indiquait que les pourparlers pour la Convention Collective devaient commencer dans un délai de trois semaines. La Chambre Syndicale patronale n'a pas encore accepté cette discussion.

Dans le pétrole, la seule branche où la discussion d'une Convention soit actuellement en cours, les pourparlers traînent en longueur. La dernière réunion fut décommandée par la Délégation patronale, seule notre organisation protesta contre une telle méthode.

Dans la métallurgie, notre Syndicat avait engagé une action commune avec nos Camarades ouvriers techniciens et employés. Au cours d'une entrevue devant Ramadier, ministre du Travail, entre les délégations patronale et ouvrière, le Baron Petlet avait accepté le principe de l'intégration des Voyageurs, Représentants et Placiers, dans la Convention Collective des collaborateurs. Depuis, le groupe sus-désigné est revenu sur cette acceptation et n'entend discuter que d'une Convention particulière aux Voyageurs, Représentants, sans d'ailleurs en fixer la date.

Dans les vins en gros, un accord fut réalisé en Juillet dernier, apportant une augmentation de 33 % aux Commissions, sur quantité. Cet accord n'est pas encore mis en pratique.

Il y a une foule d'autres exemples à signaler, mais plusieurs colonnes ne suffiraient pas pour les citer.

Plus de deux années que les Conventions Collectives sont rendues obligatoires dans toute la France, serons-nous toujours les parias du monde du travail. C'est à cela, Camarades, que nous vous demandons de méditer et d'agir. Cela, il faut que le patronat le sache et que les Pouvoirs Publics s'en inspirent.

Il faut aussi que notre corporation sente bien qu'un des facteurs négatifs de cette situation, c'est notre division syndicale, nous ne pouvons rien attendre de cette soi-disant autonomie.

Il ne s'agit pas d'accabler la C.G.T. de sarcasmes ou de calomnies. Pour le bien-être de notre corporation il faudra choisir. Tous nos Camarades, ouvriers, employés, techniciens, fonctionnaires, sont couverts par des Conventions Collectives : ils sont unis.

Les Voyageurs, Représentants et Placiers n'ont encore rien : ils sont divisés.

Sur le terrain national, notre Fédération a fait le maximum d'efforts pour amener nos Camarades à une saine compréhension de leurs droits, sur le terrain local, le Syndicat Nantais des Voyageurs, Représentants et Placiers, a établi un service juridique, a placé, dans la mesure de ses moyens, des Camarades en difficultés, les a assistés moralement et judiciairement, s'est entendu avec le Syndicat des Employés Confédérés, pour faire appliquer les accords Caillard de Vie Chère sur arbitrage Réranbrun. Mais, Hélas ! là aussi, comme à la Fédération, ce surarbitrage n'est pas appliqué.

Camarades, Voyageurs, Représentants et Placiers, votre ligne de conduite est tracée, tout pour l'Unité, nous vous convions à faire le maximum d'efforts, pour amener à nous, tous les sceptiques, tous les timorés, de cela dépend votre salut.

Faites de la propagande autour de vous, nous invitons d'ores et déjà, tous les Camarades Syndiqués ou non, à assister à la prochaine Réunion Générale, qui aura lieu le Samedi 5 Novembre, à 17 heures, Café de Paris, qual Brancas, où prendront la parole : un Secrétaire de l'Union Locale et un Candidat du Conseil de Prud'hommes ; nous vous avisons aussi, qu'un Meeting des Voyageurs, Représentants et Placiers est envisagé pour le 14 Novembre, où nous aurons le plaisir d'entendre le Secrétaire Fédéral et tous les Délégués au Congrès Confédéral.

Camarades, tous à l'Action !
Pour le Syndicat : Le Secrétaire Administratif : PROUTEAU.

La Montagne

Le vendredi 14 Octobre, le Syndicat confédéré des Etablissements d'Indret avait organisé une réunion contradictoire, ayant préalablement convoqué, par lettre, le Secrétaire du Syndicat chrétien, pour s'expliquer sur les élocubrations qu'il avait apportées dans différents tracts.

Après avoir entendu différents orateurs, les ouvriers qui avaient répondu nombreux à l'appel des organisateurs, adoptèrent un ordre du jour, faisant confiance au Syndicat confédéré et à la Fédération. La réunion se passa dans le calme et se termina à la confusion des calomnieux, en l'occurrence, les dirigeants du Syndicat chrétien.

Les Ouvriers de l'Etablissement d'Indret ont entendu le Camarade Ordroneau du Syndicat confédéré et la controverse du Secrétaire du Syndicat chrétien Boullery, auquel le Camarade Ordroneau répond brièvement et très judicieusement.

Le Camarade Joneau, secrétaire-adjoint de la Fédération des Travailleurs de l'Etat (confédéré), prend ensuite la parole pour répondre à Boullery. Il développa succinctement toute l'action de la Fédération pour les salaires, en particulier pour l'alignement des salaires de l'Etablissement avec ceux de nos Camarades de la Guerre.

Puis il développa les raisons pour lesquelles la Fédération avait accepté les heures supplémentaires et les conditions dans lesquelles elles devaient être exécutées.

Sur la représentation au sein des Commissions officielles, il est normal, a-t-il déclaré, que les délégués ouvriers qui y siègent soient ceux qui ont la confiance de la grande majorité des salariés de nos arsenaux, et jamais il n'est venu à l'idée de personne que ce soient les délégués de la minorité, ainsi que nos adversaires déloyaux des Syndicats chrétiens le conçoivent.

Aussi, avons-nous insisté, a-t-il encore dit, pour que ceux-ci soient désignés par les organisations les plus représentatives et les Syndicats confédérés et non par les Syndicats chrétiens fantômes qui se disent importants et qui ne représentent que leurs dirigeants.

Les ouvriers déclarent qu'ils ne prêteront plus attention aux élocubrations de tels adversaires qui ne prennent même pas la responsabilité de leurs goujateries et qu'aucun compte ne devra être apporté par le Conseil syndical confédéré aux ordures qui pourraient être déversées par les dirigeants du Syndicat chrétien et qu'au cas où cela irait trop loin, toute mesure adéquate pourrait être prise.

Ils se séparent en faisant confiance à leurs dirigeants syndicaux et fédéraux, et c'est aux cris de " Vive la C. G. T. ", que la séance est levée.

CHATEAUBRIANT

Comité des Loisirs-Sports-Fêtes

Le Comité des Loisirs s'est réuni le 14 Octobre, sous la présidence du Camarade Bekaert, pour l'organisation définitive de la Fête Sportive et Bal du 11 Novembre prochain.

Après la lecture des correspondances pour cette fête et des dispositions déjà prises, le programme ci-dessous a été établi.

VENDREDI 11 NOVEMBRE

20^{ème} Anniversaire de l'Armistice

Grande Fête Sportive

pour l'attribution de la Coupe de l'Armistice, offerte par les Syndicats Confédérés de Chateaubriant et de la Région, sous le patronage de la Municipalité et avec le Concours de l'Amicale Cheminote.

Stade Victor MAUDET

GRAND TOURNOI DE FOOTBALL

avec le concours de quatre équipes.

3 Matches qui commenceront à 13 heures — 14 heures 15 et 15 heures 30.

Le match de 15 h. 30 sera disputé par les vainqueurs des 2 premiers matches, et le vainqueur du 3^e match se verra attribuer la coupe, qu'il pourra conserver pendant un an.

Prix d'Entrée : 2 francs

Le Soir, à 20 heures 30

Salle de la Mairie

Grand Bal de la Paix

avec un orchestre réputé.

Prix d'Entrée : Messieurs, 3 fr. Dames, 2 fr.

Nous insistons vivement auprès de nos camarades syndiqués de venir en grand nombre avec leur famille à cette grande Fête Populaire, qui montrera la vitalité de l'Union Locale des Syndicats dans notre ville.

Les camarades mineurs de Rougé auront un ou plusieurs cars à leur disposition, suivant le nombre des inscrits pour assister à la Fête Sportive et au Bal.

Les départs auront lieu au Café Bougine, à Bonne-Fontaine, à 13 heures précises et retour de Chateaubriant (place de la Mairie), vers 23 heures.

Se faire inscrire au Café Bougine, jusqu'au 10 Novembre inclus, à midi.

Prix Aller et Retour : 10 francs.

Le Comité des Loisirs-Sports-Fêtes.

Devant un succès sans précédent, le Syndicat des Voyageurs, Représentants et Placiers et sa Commission des Fêtes ont décidé de renouveler, cette année, une " Veillée Flamande ", qui se tiendra le Samedi, 16 Décembre, à 20 heures 30, Café de l'Avenir, rue Turot.

Nous sommes assurés du concours du T. J. T., de divers Amateurs, des Surprises, une Tombola monstre, de la Joie, de la Gaité.

Les Entrées sont gratuites. Nous demandons à tous nos Camarades, ouvriers, fonctionnaires, intellectuels, techniciens, de venir se joindre à nous.

Le Syndicat.

CONGRÈS

du Syndicat Départemental des Personnels des Services Publics et des Services de Santé

SAINT-NAZAIRE
16 Octobre 1938



Le Congrès qui a tenu le matin et l'après-midi deux importantes séances, était présidé par notre camarade **Jouvance**, Secrétaire de l'Union Locale des Syndicats de Saint-Nazaire, assisté de **Bomal**, Secrétaire Fédéral et **Moulard**, Secrétaire des Municipaux de Saint-Nazaire.

41 délégués dûment mandatés représentaient les 2 775 syndiqués du département. Plusieurs Secrétaires de Mairie des petites communes du département avaient tenu à assister à nos travaux.

Bossis, avant de commenter le rapport moral dit sa satisfaction de constater qu'à chaque Congrès Départemental, nos camarades isolés du département se font de plus en plus nombreux, ce qui démontre l'intérêt qu'ils portent à l'action de notre organisation syndicale.

Puis après avoir donné des explications supplémentaires au rapport moral, il demande aux délégués d'apporter toutes les critiques si le Bureau le mérite, mais aussi toutes les suggestions qui lui permettra d'œuvrer au mieux des intérêts de tous.

Humbert, de Couëron, **Grolleau**, des Mécaniciens-Dentistes, **Vallée**, des Pompes Funèbres remercient le Bureau pour l'activité qu'il a déployé depuis le Congrès de la Baule. Ils font confiance au Bureau pour poursuivre l'action engagée et qu'avec l'appui de tous, obtenir satisfaction sur nos légitimes revendications.

Le rapport moral mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Bossis, **Thomaré**, **Moulard**, **Grolleau**, **Humbert**, **Leclève**, **Morin**, exposent la situation dans les organisations syndicales du département. Ils font le bilan de l'action menée et des améliorations obtenues qui sont notables, ce qui justifie la montée toujours croissante des effectifs.

Bercegeay (Nantes) évoque les réquisitions de Marseille et des Ouvriers du Bâtiment parisien. Il craint qu'à l'avenir le gouvernement ne se serve de ces précédents pour briser toute action de grève des services publics. Il demande quelle est la position de la C. G. T. à ce sujet.

Un délégué des services de santé parle des arrestations de militants et de la solidarité qu'il y a à affirmer à ces camarades qui sont frappés dans l'exercice de leur mandat syndical.

Bossis parlant de l'action du Cartel des Services Publics déplore que les fonctionnaires de l'Etat n'aient pas apporté plus de soutien à leurs camarades des Services Publics alors que ceux-ci leur ont apporté leur plus entier concours et ont à plusieurs reprises, en répondant nombreux aux appels des militants, assuré le succès des manifestations du Cartel où nos camarades fonctionnaires étaient plus particulièrement intéressés. A Nantes, nous sommes assimilés aux fonctionnaires, nous continuerons donc à participer à toutes les manifestations du Cartel, mais je voudrais que la Fédération exprime au Cartel Central tout le mécontentement des municipaux sur son attitude au moment où nous avons décidé un mouvement pour appuyer nos revendications.

Bossis parle de la modification aux Statuts présentée par le bureau. Il signale le travail éreçant du Secrétaire et demande que deux Secrétaires soient désignés : un pour les services, l'autre pour les services de santé; de plus, d'adjoindre au Bureau un camarade s'occupant du Contentieux et un conseiller technique s'occupant plus particulièrement de la question des vétérinaires municipaux.

Leclève dit qu'il est mandaté par son Syndicat pour voter pour le statu-quo et la confiance à **Bossis**.

Bossis et **Bomal** interviennent et demandent l'application des Statuts fédéraux votés à Bordeaux qui indiquent qu'un Secrétaire doit être désigné pour chaque branche.

Le Congrès vote à une grosse majorité, les Services de Santé s'étant abstenus, la modification aux Statuts et on procède à l'élection du Bureau :

Secrétaires : **Bossis**, Services Publics.

— **Leclève**, Services de Santé.

Secrétaires adjoints : **Cornet**, Services Concédés.

— **Morin**, Services de Santé

Trésorier Général : **Thomaré**, Services Publics.

— adjoint : **Péneau**, Services de Santé.

Archiviste : **Lépine**.

Conseiller technique : **Halgand**, Vétérinaire.

Chargé du Contentieux : **Bercaud**, Services Publics.

Hervé, de la Commission de Contrôle, rap-

porte sur la situation finance et signale le bon état de la Caisse.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Bomal, Secrétaire Fédéral, brosse un large exposé sur la situation fédérale.

Parlant de la collaboration de la Fédération au Cartel, il explique l'hésitation du Bureau Fédéral qui n'est pas assuré de tirer de cette collaboration le moindre avantage. Les engagements formels qui ont été demandés aux fonctionnaires concernant les revendications des personnels municipaux n'ont pas été fournis et c'est ce qui motive la réserve actuelle de la Fédération.

Après avoir examiné longuement l'action revendicative de la Fédération, **Bomal** proclame avec force, la nécessité de l'indépendance du Syndicalisme.

La Fédération est nettement pour l'indépendance totale. Notre Congrès de Bordeaux l'a vigoureusement proclamé. Le problème doit être posé au Congrès Confédéral de Nantes. Nous ne voulons pas d'une scission qui serait mortelle pour le Syndicalisme, mais ce que nous n'admettrons jamais, c'est que des partis entendent donner des mots d'ordre et des directives au Syndicalisme.

Jouvance remercie, au nom du Congrès, **Bomal**, pour son exposé et avec lui émet la certitude que le mouvement Syndical saura se dégager des politiciens et affirmer son indépendance totale au mieux des intérêts de la classe ouvrière.

Puis il se félicite de la belle tenue du Congrès et du sérieux avec lequel l'ordre du jour a été discuté, répondant au Secrétaire des mécaniciens-dentistes, il signale que **Bossis** est intervenu à la C. A. de l'Union Départementale et qu'à la suite de cette intervention la C. A. a désigné **Péneau** et **Goudy**, pour faire une démarche auprès d'un patron. Il pense que la démarche a dû avoir lieu.

Bossis répond qu'à sa connaissance rien n'a été fait. **Jouvance** promet de rappeler aux 2 camarades désignés la demande qu'ils ont à faire.

Bossis se félicite de l'essor pris par le mouvement syndical chez les communaux du département. La situation financière étant excellente, il rappelle au Congrès que l'année dernière l'indemnité des secrétaires avait, sur sa demande été diminuée, pour permettre le recrutement d'une employée, et demande que l'indemnité mensuelle soit rétablie et propose une augmentation de salaire pour l'employée.

Bercegeay fait une contreproposition qui soulève la désapprobation du Congrès.

Après discussion à laquelle ont pris part **Bercegeay**, **Bucaud**, **Lépine**, **Humbert**, **Moulard** et **Bossis**, la proposition faite par **Bossis** est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Après l'examen de quelques questions diverses, **Jouvance** donne la parole à **Humbert**, rapporteur de la Commission de résolution qui s'était réunie à l'issue du repas, qui lit la résolution suivante :

RÉSOLUTION

Le Congrès après avoir entendu les exposés des Délégués sur les revendications locales d'une part, et l'Exposé du Secrétaire fédéral, sur la situation fédérale et confédérale d'autre part, émet les vœux :

Que l'Union Départementale appuie les légitimes revendications des mécaniciens-dentistes, en faisant abstraction de tout intérêt particulier ;

Que les Pouvoirs Publics mettent tout en œuvre pour que soit appliquée, au plus vite, la laïcisation des Hospices, ceci dans l'intérêt des malades, du personnel et des budgets des Hospices ;

Que soient créés dans chaque établissement des Cours Professionnels et que des délégués ouvriers soient désignés dans les Commissions d'assistance sociale et de santé publique ;

Que la Fédération poursuive avec fermeté les revendications ayant pour objet : l'institution obligatoire des Commissions paritaires départementales ; l'application d'un régime de retraite à tous les communaux ; l'attribution à tous les employés et ouvriers des services publics communaux et de santé d'allocations familiales égales à celles des fonctionnaires ;

Que le Cartel des Services Publics appuie également et sans réserve, les revendications des

personnels communaux; services concédés et de santé ;

Le Congrès Départemental affirme son indéfectible attachement à la Paix et fait sienne la résolution adoptée par le dernier Comité National Confédéral :

Approuve la résolution présentée pour le prochain Congrès Confédéral par de nombreux militants de Fédérations sur l'indépendance Syndicale, et banissant l'ingérence de partis politiques quels qu'ils soient, dans les affaires Syndicales, demande que soient étendues à tous les membres de la Commission Administrative de la C. G. T., les dispositions du paragraphe 4 de l'Art. 10, des statuts confédéraux.

S'élève vivement contre les réquisitions de travailleurs en grève, effectuées sous le prétexte de défense nationale et les récentes arrestations de militants syndicaux.

Demande à la C. G. T. de protester énergiquement contre ces mesures qui, si elles étaient généralisées, supprimeraient pratiquement le droit de grève reconnu légalement aux travailleurs, et s'étonne que dans le passé elle n'ait pas cru devoir soutenir des militants, victimes de la même répression dans l'accomplissement de leur mandat, tel le Camarade **Garnier**, de la Fédération du Bâtiment.

N'admettrait pas la réquisition des employés et ouvriers des Services publics et de santé, si ceux-ci en raison de l'inertie totale montrée par le Gouvernement étaient contraints de recourir à la grève comme ultime moyen d'obliger les Pouvoirs Publics à étudier et résoudre leurs revendications.

Après quelques mots d'un camarade Hospitalier, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Jouvance remercie les délégués qui, par leur discipline, lui ont facilité sa tâche de président, et fait des vœux pour la prospérité du mouvement syndical.

Bossis remercie les camarades de Saint-Nazaire pour l'accueil réservé aux Congressistes et pour le goût qu'ils ont apporté dans l'organisation du Congrès. Il souhaite que dans deux ans au prochain Congrès, grâce au dévouement et à l'activité de tous, le Congrès ait à enregistrer de nouvelles satisfactions. Il remercie particulièrement les camarades des petites communes qui ont bien voulu assister à nos travaux et fait des vœux qu'au prochain Congrès ils soient encore plus nombreux.

A midi, un apéritif d'honneur a été offert aux délégués par la Municipalité aux Congressistes, dans la grande salle du Rex. **MM. Blancho**, Député-Maire ; **Moinard**, ancien Secrétaire-Adjoint du Syndicat Départemental, Secrétaire Général de la Ville; **Leroux**, Secrétaire-Adjoint; **Escurat**, 1^{er} Adjoint; **Drouin**, **Guitton**, Conseillers Municipaux, étaient présents.

Bomal, au nom de la Fédération et **Blancho**, au nom de l'Administration Municipale, prononcèrent des allocutions.

Un repas réunissait aussitôt après les congressistes chez Valentine, au cours duquel ne cessa de régner la plus franche camaraderie.

Fédération Postale

Les Adhérents des trois Syndicats : Agents, Employés et Ouvriers sont informés que la Bibliothèque de la Fédération est ouverte tous les Vendredis de 18 heures à 19 heures, Salle 26, Bourse du Travail.

Nous rappelons que le prêt des livres est entièrement gratuit sur simple présentation de la Carte Syndicale.

Règlement Général du Fonds Municipal de Chômage de la Ville de Nantes

Art. 1^{er}. — Le Fonds Municipal de Chômage est une institution tout à fait temporaire, destinée uniquement à parer aux conséquences du chômage provenant de la crise économique. Il est destiné à disparaître avec les circonstances qui l'ont fait naître.

Conformément à l'article 4 du décret du 28 Décembre 1926, avis sera donné à M. le Ministre du Travail, par l'intermédiaire de M. le Préfet, de tout arrêt de fonctionnement et de toute remise en activité du présent Fonds de Chômage.

Art. 2. — L'admission au secours sera prononcée par le Maire sur avis de la Commission de Contrôle qui sera la Commission Paritaire de l'Office Municipal de placement.

Toutefois, lorsque les ouvriers qui seront ainsi appelés à siéger à la Commission de Contrôle, seront inscrits au Fonds de Chômage, ils devront être remplacés par des ouvriers non chômeurs.

La Commission se tiendra en rapport permanent avec l'Office Municipal de Placement Gratuit et l'Office Départemental de Placement, en vue de procurer des emplois aux chômeurs.

Art. 3. — Ne peuvent être admis au secours que les chômeurs involontaires par manque de travail ayant perdu leur emploi, c'est-à-dire étant déliés de toute obligation vis-à-vis de leur employeur et étant par suite susceptibles d'accepter un nouvel emploi.

Les chômeurs qui remplissent ces conditions devront, en outre, pour être admis au secours, justifier :

1^o — Qu'ils ont exercé pendant une période d'au moins six mois ayant précédé immédiatement leur mise en chômage, une profession dont ils tiraient un salaire régulier, et non pas un salaire d'appoint.

2^o — Qu'ils résident dans la Commune depuis 18 Mois au moins et que, pendant ce temps, ils y ont travaillé pendant six mois au moins.

Ne peuvent recevoir les secours :

1^o — Les personnes qui, sans motif reconnu valable par la Commission de Contrôle, aurait refusé un emploi qui leur aurait été offert.

2^o — Les personnes ne vivant pas de leur travail seront présumées se trouver dans ce cas, celles qui bénéficient d'une pension en vertu de la loi du 5 Avril 1910, sur les Retraites Ouvrières et Paysannes ou de l'Assistance aux Vieillards, infirmes et incurables, instituées par la loi du 14 Juillet 1903, ou de la loi sur les Assurances Sociales, Ces dernières ne pourront, en conséquence, bénéficier du secours de chômage, que si elles

justifient qu'elles remplissent les conditions prévues par l'article 3, paragraphe 1^{er}, du présent règlement.

3^o — Les personnes dont le chômage est provoqué par un différend collectif de travail intéressant l'Établissement où elles travaillent.

4^o — Celles qui se trouvent en chômage pour raison d'âge et d'incapacité et que la Commission Médicale aura reconnues incapables de travailler.

5^o — Celles qui seront convaincues de se livrer habituellement à la boisson.

6^o — Les étrangers n'étant pas en possession d'une carte d'identité de "Travailleur" non périmée.

Art. 4. — Le Chômeur n'est secouru qu'à partir du huitième jour qui suivra la date à laquelle il aura sollicité son admission au bénéfice des allocations de chômage. Les secours seront versés à terme échu.

La durée du secours ne peut excéder, pour un même chômeur, la durée prescrite par le décret du 28 Décembre 1926 ou par les décrets postérieurs prorogeant cette durée.

Art. 5. — L'allocation sera attribuée en principe, en espèces. Toutefois, pour des motifs d'ordre et de moralité, la Commission de Contrôle pourra substituer dans les conditions fixées à l'article 10 du décret du 28 Décembre 1926, des secours en nature aux secours en argent susceptibles d'être distribués aux chômeurs.

Dans cette éventualité, la distribution des secours en nature se fera sous forme de bons de valeur indiquée représentant un repas ou une tâche à exécuter, conformément aux dispositions du règlement de détail annexé ci-joint.

Le montant de l'allocation versée aux chômeurs est fixé comme suit :

Pour le chômeur, Chef de Ménage : **8 francs par jour.**

Pour le conjoint, chômeur ou non, pour chacune des personnes de plus de 16 ans, en chômage, vivant dans le ménage de leur père, mère, tuteur, grand-père, grand-mère, oncle, tante, ainsi que pour l'ascendant ne travaillant pas et à la charge du Chef de Ménage : **4 francs 50 par jour.**

Pour chacune des personnes de moins de 16 ans à la charge de celle-ci, ne travaillant pas, ou gagnant moins de 4 francs par jour : **4 francs par jour.**

Les majorations pour enfants ne seront pas accordées pour les enfants âgés de moins de 18 ans, qui ne suivront pas soit les cours professionnels obligatoires, organisés par les Départements, les Communes, les Chambres de Commerce, les Groupements Professionnels, soit les cours professionnels facultatifs subventionnés par l'Etat, à moins que les enfants dont il s'agit ne soient titulaires, soit du certificat d'aptitudes professionnelles, soit d'un diplôme ou certificat délivré par une Ecole Publique ou par une Ecole privée d'enseignement technique, reconnue par l'Etat. (A suivre)

Collège du Travail de Nantes

Le rôle des Collèges du Travail dans la C.G.T.

Camarades, ce court article que je vais consacrer aux Collèges du Travail, m'amène nécessairement à faire l'historique du mouvement syndical durant ces dernières années.

Le Congrès de Toulouse en 1935 et la chartre d'unité qui en clôtura les débats, furent le point de départ d'événements considérables dans les annales de la C. G. T.

Nul, en effet, n'a oublié les fameuses grèves de 1936, et la montée formidable de nos effectifs. La C. G. T. qui comptait alors huit cent mille membres environ, dépassait quelques mois après, plus de cinq millions d'adhérents.

Cette montée en flèche commença bientôt à préoccuper nos dirigeants, car elle posait nécessairement un problème de cadres. Ceux qui ont été formés dans la fièvre des événements, le furent souvent en hâte.

On choisissait tout naturellement les camarades qui s'étaient mis en avant pour la formation du Syndicat dans leur maison, atelier ou bureau. Malheureusement, ces camarades malgré leur bonne volonté, ne possédaient pas toujours des connaissances syndicales approfondies, et bientôt ils furent aux prises avec des difficultés sérieuses.

Bien des délégués au sein de leur maison respective en ont fait la cruelle expérience ; mais c'est surtout pour les camarades délégués aux commissions mixtes et paritaires qu'est apparue l'insuffisance de leurs connaissances techniques et juridiques.

Pour parfaire à cette lacune, un Comité National de la C. G. T. a décidé de développer dans toutes les principales villes de France, des Collèges du Travail.

Ces Collèges du Travail, sous l'impulsion de camarades professeurs et instituteurs dévoués, ont connu rapidement un légitime succès. NANTES, tout naturellement, se devait de ne pas rester en retard sur les autres villes, et dès 1936, au mois d'Octobre, inaugurait-elle aussi son Collège du Travail.

Le Collège du Travail de Nantes est dirigé par notre camarade BOIS, professeur au Lycée. Il est aidé dans sa lourde tâche par des camarades professeurs, instituteurs ou institutrices, tous de fervents syndicalistes, et tous connus des travailleurs nantais.

Camarades, élève moi-même au Collège du Travail de notre ville, je vous engage à assister le plus nombreux possible à ses cours. L'atmosphère que vous y trouverez sera le gage de votre assiduité ; mais surtout ne croyez pas qu'il s'agit pour vous, de recommencer à faire ce que vous avez déjà fait sur les bancs de l'école !

Non, il ne s'agit pas de cela. Parfaire vos connaissances sur le droit ouvrier, apprendre à rédiger correctement une lettre ou un compte rendu, voilà le rôle des Collèges du Travail. Lorsque chaque militant ou militante, chaque syndiqué aura atteint ce but, les difficultés que rencontre notre mouvement syndical tomberont d'elles-mêmes ; et c'est, j'en suis sûr, une des conditions essentielles pour la marche en avant vers une société plus juste et plus humaine.

Marcel GALERNEAU,
Elève du Collège du Travail,
Secrétaire adjoint de la Chambre
Syndicale des Employés.

Camarades,

Les Cours du Collège du Travail vont reprendre, dès le 4 Novembre, dans le nouveau local mis à notre disposition par la Municipalité, 22, Rue du Moulin, tout près de l'Hôtel-de-Ville. Les inscriptions sont dès maintenant reçues par les Secrétaires de l'Union. Moyennant une contribution de 10 fr. il vous sera remis une carte d'adhérent, donnant droit aux Cours et à l'emprunt des livres de la bibliothèque. A partir de l'ouverture des Cours, les inscriptions seront reçues au Collège du Travail, à la permanence.

Venez nombreux au Collège du Travail

TABLEAU DES COURS 1938-1939

MARDI - 18 h. 30 : Permanence, bibliothèque, échange de livres, lecture de journaux et revues à la disposition des élèves.

19 h. Cours de Français : A. Orthographe, grammaire élémentaire (Professeurs responsables : Camarades BARBOUX et ASTRE)

Cours de Français : C. Etude de la pensée, étude du style, exercice d'analyse de textes, de rédaction, exposés écrits et oraux (Responsables : Camarades ROUGERIE et FOULTIER).

20 h. Histoire des Doctrines Sociales : La pensée socialiste de l'antiquité à nos jours (Responsables : Camarades J. et R. BOIS).

MERCREDI - 18 h. 30 : Permanence, bibliothèque, etc., comme ci-dessus.

19 h. Cours de Comptabilité.

20 h. Aperçus historiques sur l'évolution de l'Europe du Moyen-Age à nos jours. (Responsables : la Camarade HUGONNEAU). Tous les 15 jours. Lectures commentées d'ouvrages divers pris dans la littérature française ou étrangère, classique ou moderne, le roman, l'histoire, la documentation, etc. Tous les 15 jours.

VENDREDI - 18 h. 30 : Permanence, bibliothèque, etc., comme le mardi et le mercredi.

19 h. Cours de Français : B. Vocabulaire, syntaxe et principes de rédaction. (Responsables : les Camarades STAUB).

20 h. Cours de la législation ouvrière : assuré par la Camarade DIVANACH.

En outre, des conférences d'information sur des sujets divers, principalement sur l'actualité économique, sociale et politique, seront régulièrement organisées une fois par mois. Ces conférences seront faites par : Laurat, au mois d'Octobre ; Duret, au mois de Novembre ; Zoret, au mois de Décembre ; Dupiol, au mois de Janvier ; Delaisi, au mois de Février ; René Bloch, au mois de Mars.

GROUPE "PHILATÉLIQUE" du Comité Départemental des Loisirs

Qu'est-ce que la Philatélie ?

Le Larousse nous dit : La philatélie est l'art de collectionner les timbres-poste. Mais il est encore bien des gens qui ignorent ce qu'elle est.

Elle est un loisir personnel pratiqué le plus souvent l'hiver ; elle est un outil d'ordre et de patience et aussi (bien que secondaire), une méthode moderne d'enseignement. C'est une distraction fort attrayante, pacifique et une science des plus intéressantes.

On y apprend : la géographie, l'histoire, les ressources et mœurs de chaque pays et des colonies qui s'y rattachent.

En France, on enregistre actuellement des milliers de collectionneurs, non pas parce qu'elle est devenue une vogue, mais bien grâce à la compréhension qu'on a su en tirer.

Dans les lycées, écoles, organismes des loisirs, du plus jeune philatéliste au plus âgé, les bons timbres sont toujours recherchés.

Elle constitue, ne l'oublions pas, un bon placement. Il suffit de consulter les catalogues annuels pour s'en rendre compte. En voici d'ailleurs un exemple pour des timbres oblitérés. Parmi les vieux timbres de France, le 5 francs Empire qui cotait 20 francs en 1896, cote maintenant 550 francs ; le 15 centimes 1849 est rendu à 700 francs ; le 20 centimes type I de l'émission dite de Bordeaux cote actuellement 425 francs ; dans les timbres récents, le 30 centimes BRIAND cote 10 francs ; ceux de la Caisse d'amortissement varient entre 5 et 75 francs ; la série de l'exposition de Paris 1937 comprenant 6 valeurs d'un affranchissement global de 3 frs. 80 cote 22 frs. 55.

Ceci n'est bien entendu, qu'un aperçu ; car il existe à ce jour 400 timbres types environ, non compris la poste aérienne, taxe, journaux, etc...

Nous pouvons donc conclure que la philatélie n'est pas seulement un passe-temps, mais aussi une question d'épargne.

Les philatélistes syndiqués ou non syndiqués, peuvent adhérer au groupe philatélique dès maintenant, moyennant 2 francs d'adhésion ; la cotisation annuelle qui est de 10 francs ne part que du 1^{er} Janvier.

On peut se renseigner tous les vendredis, de 18 heures à 19 heures, salle 31, 2^{me} étage, Bourse du Travail.

L'Espéranto au service du Proletariat

C'est vers le milieu de Novembre que commencera le cours d'Espéranto donné à la Bourse du Travail de Nantes par le Groupe Ouvrier de la Fédération Espérantiste du Travail.

Nous faisons un pressant appel à tous les camarades qui le pourront, à venir suivre ce cours.

Les lecteurs du "Réveil Syndicaliste" savent déjà ce qu'est l'Espéranto, car plusieurs articles ont paru déjà à ce sujet.

L'Espéranto est la langue internationale des travailleurs que tout internationaliste doit savoir pour fortifier les liens fraternels avec des camarades de tous les pays.

C'est l'instrument idéal d'intercompréhension grâce auquel le prolétariat mondial mettra bas les frontières. La seule frontière séparant vraiment les peuples étant la barrière des langues.

Des millions de travailleurs dont les intérêts de classe sont les mêmes, restent en effet séparés, parqués dans leurs barrières linguistiques et demeurent les uns par rapport aux autres dans un état de mutisme analogue à celui d'objets ou de marchandise.

Il est d'un intérêt urgent pour la classe ouvrière d'exiger la destruction des frontières linguistiques.

Il ne suffit pas de prêcher avec éloquence la nécessité de l'union mondiale des prolétaires, si l'on néglige les moyens qui rendraient cette union possible.

Les travailleurs n'ont plus le droit de différer cette tâche commune qui se présente à chacun : APPRENDRE L'ESPÉRANTO.

R. S.

Syndicalistes !

Voici vos Journaux :

LE PEUPLE
MESSIDOR

"Le Réveil Syndicaliste"

A l'écoute... de Radio - Liberté

Chers Auditeurs,
Chers Amis,

Voici l'époque de la rentrée des classes.

Voici également l'heure où les Sections de Radio-Liberté, après deux mois de vacances, vont reprendre leur activité.

Cela n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Il faut que notre région radiophonique apporte son concours le plus entier à la campagne courageuse et tenace menée par notre Comité Central. Celui-ci en effet use, depuis bientôt deux mois, de tous les moyens en son pouvoir pour le rétablissement des informations et des revues de presse du matin, comme avant le 1^{er} juillet.

Pour cela, que chaque Comité Départemental, que chaque Section Locale se pénètre bien de cette vérité : C'est de nous tous auditeurs, par nos efforts conjugués et constants que nous obtiendrons satisfaction.

Que ce jour marque donc le départ de notre action régionale. Apportons dans la bataille engagée contre la réduction des informations le poids des milliers d'adhérents de notre Fédération, et n'oublions pas l'occasion que nous offre la situation actuelle pour intensifier notre recrutement. Plus nous serons nombreux et plus nous serons forts, plus nous serons forts et plus nous serons écoutés.

Maintenant, chers auditeurs et chers amis, au travail.

LA FÉDÉRATION RÉGIONALE
DE RADIO-LIBERTÉ.

Le Peuple de France veut être informé

Les événements que nous traversons font apparaître de façon éclatante la justesse de notre campagne, et il est même permis de s'étonner que l'impopulaire décision du 30 juin, réduisant les informations du matin, n'ait pas encore été rapportée.

Dans ces journées d'attente, d'angoisse que nous vivons, alors que chaque jour, qu'à chaque heure des faits nouveaux se produisent, alors que la situation peut devenir plus menaçante ou au contraire plus calme ; alors que chacun veut savoir tout ce qu'on est en droit de savoir, il faut encore se contenter des sept petites minutes d'informations à 6 h. 30, 8 h. 30 et 9 heures ; c'est-à-dire, nous ne cessons de le répéter, à des heures où, dans leur immense majorité, les auditeurs sont encore couchés ou déjà au travail. On doit se contenter de sept minutes durant lesquelles il est impossible devant la quantité de nouvelles, de les donner toutes, de les donner complètement.

Cette situation ne peut durer. Notre Comité National a, au cours de sa réunion du 24 septembre, demandé l'annulation immédiate de la décision du 30 juin et de l'accord avec la fédération des journaux. Le Comité de rédaction du Radio-Journal de France, a, sur proposition de notre camarade Radi, demandé à son président de faire une nouvelle démarche en vue du rétablissement des informations du matin.

Diverses organisations ont, au cours de ces derniers jours, demandé que la radiodiffusion soit utilisée au maximum pour informer rapidement, non seulement la population de notre pays, mais encore les populations trompées par une presse aux ordres et par une radio baillonnée.

Oui, cette situation doit cesser, les événements l'exigent. Ce n'est pas demain qu'il faut prendre la décision qu'attendent avec la plus grande impatience les auditeurs français et les amis de la paix vivant dans d'autres pays ; c'est aujourd'hui même que la radiodiffusion française doit faire entendre sa grande voix, et en informant rapidement, complètement et impartialement, elle s'opposera aux fausses nouvelles qui ne peuvent qu'être préjudiciables à notre grand idéal de paix et de liberté.

Rétablir de véritables informations radiophoniques, c'est aussi lutter efficacement contre ceux, qui après avoir réduit leurs peuples à un régime de terreur sans exemple, veulent aujourd'hui attenter à l'indépendance d'autres nations.

C'est pourquoi, avec plus d'insistance encore, nous demandons le rétablissement des informations radiophoniques telles qu'elles étaient avant le 1^{er} juillet.

RADIO-LIBERTÉ.

SOLIDARITÉ

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Siège Social : Nantes, le 18 Octobre 1938.
BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arabe-Leloup - NANTES

CIRCULAIRE N° 29

APPEL A LA SOLIDARITÉ

Camarades Secrétaires,

L'Internationale syndicale, la Confédération Générale du Travail française lance un appel en faveur de nos camarades Allemands et Tchèques, chassés des régions Sudètes.

L'Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure se joint à nos deux organisations centrales pour demander à tous les syndicats, tous les syndiqués et tous les travailleurs, de répondre au plus tôt à cet appel.

Camarades, des malheureux après avoir défendu leur liberté et la nôtre, ont du quitter leur pays, pour éviter les représailles du nazisme.

Tous les Travailleurs épris de Solidarité doivent répondre.

Adresser les fonds au siège de l'U. D. ou à son compte chèque postal n° 234-98.

Camarades, hâtez-vous.

Pour la C. A. de l'U. D.,
A. PÉNEAU.

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

LISTE des SYNDICATS qui ont adressé le montant des TIMBRES de SOLIDARITÉ pour les ESPAGNOLS

Biscuitiers de Nantes	63 »
Raffineurs de Nantes	870 »
Produits Chimiques de Nantes	52-10
Inscrits Maritimes de Nantes	340 »
Habillement de Châteaubriant	20 »
	1.345 10
Versements précédents	57.041 80
	58.386 90

Versements effectués à l'Union Locale des Syndicats Ouvriers de Nantes et la Région En faveur du Peuple Espagnol Républicain

Syndicat des Métaux de Nantes	10.769 85
Syndicat des Industries Chimiques de Nantes	96 05
Syndicat des Industries Chimiques de Palmbœuf	42 45
Syndicat des Techniciens de l'Aviation Nantes	174 45
Chefs de service, Techniciens et Employés de l'Aviation	3.010 »
	14.092 50

En faveur des Réfugiés Tchécoslovaques

Collecte faite à bord d'un navire par un camarade Sarrols	150 frs.
---	----------



Le Gérant : A. PÉNEAU